

ARTICLE 27 REGLES DU JEU

A) COMPETITIONS

1) Les championnats et coupes départementales ou régionales sont régis par les Règlements du CARNET DE BORD DE L'ARBITRAGE F.S.G.T..

2) Les matchs officiels se disputent avec 11 joueurs maximum plus 5 remplaçants par équipe. Les cinq joueurs supplémentaires sont autorisés à prendre la place d'un autre joueur à n'importe quel moment de la partie, conformément au CHAPITRE III, ARTICLES 1-A et 1-B du CARNET DE BORD DE L'ARBITRAGE F.S.G.T..

B) L'ARBITRE

1) L'arbitre devra pointer les joueurs qui seront entrés effectivement en jeu si les joueurs remplaçants ont été inscrit sur la feuille de match avant le début de la partie.

2) Tout joueur recevant un carton rouge est exclu définitivement de la partie et doit quitter le « banc de touche » et regagner immédiatement le vestiaire.

3) Tout joueur quittant volontairement le terrain sans en avertir l'arbitre est passible d'une sanction. Il ne pourra revenir sur le terrain, ou être remplacé qu'avec l'autorisation de l'arbitre.

C) DUREE DES RENCONTRES

1) Les rencontres officielles de Championnat ou de Coupes se jouent en **DEUX** périodes de 45 (quarante cinq) minutes, avec un repos au milieu, sous réserve de l'ARTICLE 10 – F du présent règlement.

2) Pour les rencontres de Coupe à élimination directe, en cas d'égalité de score à la fin du temps réglementaire des 90 (quatre-vingt-dix) minutes, l'arbitre procède directement à l'épreuve des « tirs au but ».

3) Si cette épreuve ne peut pas se dérouler (plus d'éclairage, conditions atmosphériques...), les équipes seront alors départagées par un **TIRAGE AU SORT** effectué par l'arbitre, le choix de la pièce étant alors réservé à l'équipe visiteuse (ou citée en second).